

COMMUNE ALLENJOIE

COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/09/2019

Tous les membres sauf Mme BOURGON Sylvie membre excusée, Messieurs LECONTE Jean-Christophe, BERAL Jérôme, JOLY Bruno membre excusé et M.ROYEN Paul membre excusé ayant donné procuration à Mme FINOT-MOUREY Nelly.

Ordre du jour : FPIC, Conseil Energie Partagé, Adhésion Communes Montenois, Goux les Usiers, Adhésion P@C, ADAT certificat électronique, Délaisés de voirie, questions diverses.

1°) FPIC : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.
C'est un mécanisme de péréquation pour le secteur communal consistant à prélever des ressources à certaines collectivités pour reverser à des collectivités dites défavorisées.
C'est une répartition de droit commun calculée en fonction de la richesse des Communes.
Cela représente annuellement la somme de 8 534.00€ pour notre commune.

2°) Très engagé dans l'accompagnement de la transition énergétique, le SYDED étend son dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP) au territoire de P.M.A les communes de moins de 2 000 Habitants, et ce à titre gratuit.

Le CEP permet à chaque commune adhérente d'agir sur son patrimoine pour en maîtriser les consommations et favoriser l'utilisation des énergies renouvelables.

Jusqu'à présent, notre commune bénéficiait de ce service par le biais de P.M.A.. Mais avec l'arrivée de 36 nouvelles communes, une nouvelle répartition s'imposait.

L'exposé du Maire entendu :

A l'unanimité, le conseil municipal souhaite toujours bénéficier de ce service et adhère au SYDED.

3°) Avec des projets structurés, les communes de Montenois et Goux les Usiers souhaitent adhérer au Syndicat Intercommunal de l'Union. Le conseil unanimement approuve ce choix.

4°) Dans le cadre de son projet stratégique C@P25 (construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Cette évolution est guidée par des principes de subsidiarité : le Département intervient là où c'est nécessaire pour apporter une plus-value.

de différenciation : l'intervention du Département diffère d'un territoire à l'autre.

Ce contrat se construit autour de plusieurs axes dont le 3^{ème} qui nous intéresse : soutien à la mise en œuvre de projets locaux.

Le Département propose donc la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), un contrat intitulé P@C (Porter une Action Concertée) qui couvrira le territoire du Pays de Montbéliard, pour une durée de 4 ans – 2018-2021 -.

A l'unanimité, le conseil approuve le contrat P@C qui sera utilisé pour la construction de la future école.

5°) Dans le cadre du déploiement de la full-dématérialisation (Chorus-Pro, signature électronique et actes), il convient de délibérer pour la mise en place des procédures dématérialisés, notamment tous les flux budgétaires, tous les actes : délibérations, budget, gestion du fichier électoral, E.parapheur.

L'ADAT (Agence Départementale d'Appui aux Territoires) reconnu en tant qu'agence d'enregistrement et de délivrance de certificats, permet aux collectivités de se procurer ce type de certificat pour un coût de 205€ HT.

Le conseil municipal décide d'autoriser M.Le Maire à signer la convention et accepte l'acquisition du certificat RGS, établi au nom de la secrétaire de mairie.

6°) Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme sa volonté de vendre un délaissé de voirie attenant à la propriété de M.TOURNIER Patrick, demeurant 10 rue de Bourogne à ALLENJOIE.

Le prix de vente est de 40 € le m2 et porte sur la superficie de 66 m2. Les frais notariés et de bornage sont à la charge de l'acquéreur. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents utiles à cette vente.

7°) Questions diverses :

- considérant l'état d'abandon dans lequel se trouve plusieurs concessions au cimetière, une procédure de reprise est engagée.
- dans le cadre de la sécurité, deux nouveaux miroirs et un panneau d'interdiction seront commandés dès le 26/09/2019.
- l'organisation de la boucle d'ALLENJOIE arrive à sa fin : des petites pancartes implantées sur le parcours permettront de guider les usagers.
- une dizaine de caves-urnes funéraires seront prochainement installées,
- la célébration des vœux 2020 ont été programmé le 12/01/2020.
- ainsi qu'une réunion de la commission n°2 pour le 15/10/2019.

